



Variété Récolte par le vendeur Récolte par l'acheteur

Quantité récoltée **a** dt Surface de la parcelle, ares **b** ares

Prix du kg MS **c** cts Teneur en MS de la récolte **d** %

Frais de récolte, Fr./ha **e** Fr./ha

(Norme ASETA 2011 : Fr. 960.-/ha)

Prix indicatifs pour la betterave fourragère en fonction de la variété et de la teneur en MS

Betteraves		% MS	cts / kg MS	Fr. / dt MF	Variétés
Rendement moyen 120 à 150 dt MS/ha	fourragères ordinaires	9-13	39	4.10-5.90	Brigadier
	fourragères sucrières	13-16	48	5.90-7.20	Colosse, Jamon, Jary, Kyros, Ribondo, Robbos, Starmon
	sucrières fourragères	16-19	57	7.20-8.60	Asterix, Magnum, Marschall, Nestor

- La déduction pour la terre est en général de 5% de la récolte brute.
- Si les conditions de récolte sont particulièrement défavorables, on calcule une déduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à 15% de la récolte brute. Celle-ci est fixée d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur.
- Le pourcentage de matière sèche (% MS) est déterminé soit au laboratoire sur un échantillon, soit en se référant aux caractéristiques variétales.
- Le prix du kg MS est fixé d'un commun accord entre le vendeur et l'acheteur au moment de la signature du contrat. **Ce prix s'entend pour la betterave chargée au bord du champ.**

+ Total des décitonnes brutes de betterave **a** dt

- Déduction pour teneur en terre (*indicatif: 5%*) a x 5/100 dt

- Déduction pour conditions de récolte défavorable f % a x f/100 dt

= Total des décitonnes de betterave payables **g =** dt

Prix à payer: g x d x c Fr.

- Si récolte effectuée par l'acheteur: e Fr. par ha x ha Fr.

= Montant total à payer pour la récolte Fr.

Lieu: Date:

Le vendeur: L'acheteur:

Collaboration : AGRIDEA Lindau